

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 18 JANVIER 2019



Date convocation : 14/01/2019

Date réunion : 18/01/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 18 janvier à 21h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

**Présents** : Monsieur Michel ALBARO, Maire, Madame Hélène LENORMAND, Monsieur Frédéric BREMARD, Monsieur Didier GIRARD adjoints, Mesdames Isabelle CLIQUE, Katia LEARD (arrivée à 21h35), Dominique DESROCHES, Elisabeth GOARIN, Messieurs Olivier BIDERRE (arrivé à 21h16), Monsieur Daniel FOUET, Christophe BABILLOT, conseillers municipaux.

**Absents** : Madame Sophie LEGRAND et Monsieur Sébastien VALLENGELIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Hélène LENORMAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**Secrétaire de séance** : Hélène LENORMAND.

## **Ordre du jour de la séance du 18/01/2019**

- 1. Approbation du compte rendu et du procès verbal du conseil municipal précédent
- 2. Autorisation de signature donnée au Maire pour signer la convention SNA concernant l'entretien des sentiers de randonnées.
- 3. Délégation de signature pour la convention SNA pour le reversement de compensation d'attribution pour les années 2018 et 2019 au syndicat de voirie
- 4. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 5. Modification hebdomadaire de la durée de service d'un agent administratif
- 6. Modification des horaires de l'école

## **Ajouts à l'ordre du jour :**

En début de séance, Monsieur Michel ALBARO, Maire, propose aux conseillers municipaux de voter les ajouts suivants

- 7. Décision modificative Budgétaire
- 8. Modification statutaire de SNA

**La décision de voter les ajouts au compte rendu est votée à 11 voix pour 0 contre, 0 abstention.**

**1. approbation du compte rendu et du procès verbal du conseil municipal précédent**

Le procès verbal et le compte rendu du conseil municipal du 7 décembre est adopté à :

**11 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**2 Autorisation de signature au Maire pour signer la convention SNA concernant l'entretien des sentiers de randonnées.**

Arrivée de Monsieur Olivier BIDERE à 21h16

Monsieur Michel ALBARO, Maire rappelle aux membres du conseil qu'il s'agit d'une convention tripartite entre la commune de Breuilpont, l'office du tourisme Seine Normandie Agglomération (SNA) et le Comité Départemental de la Randonnées Pédestre de l'Eure (CDRP).

Cette convention triennale arrive à échéance et doit donc être renouvelée.

Monsieur Michel ALBARO, Maire fait une lecture à voix haute de la convention afin de rappeler aux membres du conseil, par ailleurs, destinataire de la convention, les termes de celle-ci.

Le point important est que l'entretien des sentiers de randonnées incombe légalement à la commune.

Monsieur Wenceslas De LOBKOWICZ, Conseiller, demande si on peut publier le tracé dans le bulletin municipal pour que le plus grand nombre de breuilpontois en soient informés.

Monsieur Michel ALBARO, Maire, répond à Monsieur Wenceslas De LOBKOWICZ qu'on a des prospectus sur les sentiers de randonnées sur le présentoir de l'accueil de la mairie.

Monsieur Wenceslas de LOBKOWICZ, Conseiller, demande si la commune supporte le coût financier avec la signature de la convention.

Monsieur Michel ALBARO, Maire, répond à Monsieur Wenceslas De LOBKOWICZ que non. La commune apporte une aide matérielle en entretenant les sentiers.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

### **3. Délégation de signature pour la convention SNA pour le reversement de l'attribution de compensation des années 2018 et 2019 au syndicat de voirie**

A titre préliminaire, Michel ALBARO, Maire, rappelle que la préfecture a mis fin en 2018 à la tolérance permettant à la communauté de commune de reverser au syndicat les fonds pour l'entretien de la voirie.

Pour être en conformité avec la réglementation, Seine Normandie Agglomération va nous reverser les fonds afin que nous payions directement le syndicat de voirie.

Monsieur Michel ALBARO, Maire, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention SNA de reversement au syndicat de voirie.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

### **4. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Arrivée de Madame Katia LEARD, Conseillère municipale à 21h35.

Monsieur Michel ALBARO, Maire, indique aux membres du Conseil que les investissements sont difficiles à évaluer cette année entre le mois de janvier et le mois de mars du fait d'imprévus qui surviennent lors de la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il a établi un plan de financement jusqu'à mars et qu'ensuite le conseil municipal après en avoir délibéré pourrait prendre une délibération budgétaire modificative en cas de besoin.

Les dépenses à prévoir sont les suivantes :

- 3500 euros HT pour deux ordinateurs
- 3500 euros HT : nouvelle alarme
- 3100 euros HT : Vidéoprojecteur dans la salle de conseil avec un pied
- 5000 euros HT : commande à distance de la porte de l'agence postale communale (la poste doit participer financièrement).
- 3000+3600 euros HT pour les droits d'entrée et le forfait de maintenance annuel pour l'installation d'un nouvel logiciel de comptabilité (segilog)

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

## **5. Modification hebdomadaire de la durée de service d'un agent administratif**

Monsieur Michel ALBARO, Maire, évoque que l'an passé le conseil municipal avait ouvert un poste administratif d'une heure hebdomadaire qui passera à trois heures à partir du 02 février 2019 pour dériver de 7 à 10 heures hebdomadaire afin d'avoir un nombre d'agent suffisant.

Un sondage effectué par monsieur le Maire avait été fait auprès d'autres mairies du canton de taille équivalente à Breuilpont. Il en était ressorti que Bueil embauche quatre agents à temps plein, Menilles, trois agents et Villiers deux.

Breuilpont serait donc à 2.5 agents à temps plein.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

## **6. Modification des horaires de l'école**

Monsieur Michel ALBARO, Maire, laisse la parole à Madame Hélène LENORMAND, Adjointe en charge des affaires scolaires.

Madame Hélène LENORMAND, Adjointe, expose au conseil qu'il y a beaucoup d'enfants inscrits à la cantine (120) et qu'on a atteint les capacités d'accueil. Pour alléger le service et permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions, notamment phoniques, il a été envisagé d'allonger la pause du midi d'un quart d'heure pour permettre l'instauration d'un deuxième service composés chacun de 60 enfants.

Mais, pour avoir une pause d'1h45 le midi, il convient d'avancer l'horaire d'ouverture de l'école à 8h45 au lieu de 9h00.

La question sera débattue en conseil d'école lundi 21 janvier.

Monsieur Michel ALBARO, Maire, indique qu'il faudra attendre la décision du DSEN (Directeur des services de l'Education Nationale).

Le conseil municipal souhaite que cela soit possible dès la rentrée 2019.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

## **7. Décision modificative Budgétaire**

Monsieur Michel ALBARO, Maire, expose aux membres du conseil qu'en 2018 la municipalité a du faire face à 267 jours d'arrêt maladie (5 pour le service administratif, 4 pour le service technique, 220 pour le reste du personnel), c'est-à-dire beaucoup plus d'arrêts que les années précédentes.

Le personnel a du être remplacé, entraînant une hausse des charges salariales qui n'avait pas pu être budgétée. Pour pouvoir payer la dernière tranche des cotisations URSSAF, on a donc dépassé le prévisionnel du budget du chapitre 012. Il est donc impératif d'augmenter ce chapitre de 5100 euros en prenant dans le budget communal sur le chapitre « dépenses imprévues ».

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **8. Modification statutaire de SNA**

Monsieur Michel ALBARO, Maire, expose que la communauté de commune Seine Normandie Agglomération (SNA) change un certain nombre d'articles de ses statuts notamment concernant l'établissement de son siège social et de certaines compétences qui lui reviennent.

Monsieur Michel ALBARO, Maire, fait lecture à voix haute, au conseil, des statuts modifiés et lui demande l'autorisation de signer les nouveaux statuts de SNA.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **INFORMATIONS DIVERSES, TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Michel ALBARO, Maire, souhaite refaire un point sur l'état d'avancée des travaux.

Pour ce qui est de la mairie le planning des travaux est respecté. Ils se termineront en mars.

En ce qui concerne l'ancienne mairie, le premier architecte retenu avait fait une estimation des coûts des travaux en deçà de la réalité. De plus, le projet a évolué entraînant des coûts supplémentaires. Néanmoins, SNA s'est basé sur cette première étude financière et impose qu'on fasse un plan de financement sur dix ans et non deux comme c'est le cas pour la préfecture. Il en est de même avec le département qui se base sur ce premier chiffrage pour allouer les subventions.

Concernant l'ancienne gare, initialement il était prévu de faire une rénovation et une extension du rez-de-chaussée. La encore SNA se base sur le premier chiffrage de l'architecte qui est la encore sous-évalué.

Monsieur Michel ALBARO, Maire, propose aux conseillers municipaux de ne pas rénover l'extension qu'on détruira mais de rénover simplement le rez-de-chaussée d'une superficie de 50m<sup>2</sup>. On rénoverait également le 1<sup>er</sup> étage pour proposer un logement communal afin de rester sur ce qui a été négocié au contrat de territoire. De plus, pour la rénovation de la salle péri scolaire nous pouvons également avoir des subventions CAF.

Dans le futur il peut être envisagé de recréer une cantine dans l'enceinte scolaire en reprenant sur une partie du parking. Cette proposition permet de libérer toute la salle péri scolaire. L'idée serait de faire une nouvelle cantine capable d'accueillir 120, 130 enfants avec une cuisine un peu comme dans le groupe scolaire de Bueil. Ce projet pourrait être négocié dans le prochain contrat de territoire.

Monsieur Michel ALBARO, Maire, évoque ensuite la proposition d'agenda des dates des prochains conseils municipaux. Il a été décidé que les conseillers envoient leurs disponibilités pour ajuster l'agenda.

Concernant les limitations de vitesse en agglomération avant le lotissement des marronniers, monsieur Michel ALBARO, Maire, expose le cas d'un refus de permis de construire d'un entrepreneur de produits cosmétiques de luxe qui aurait employés une dizaine de personnes. En effet, l'agence routière a émis un avis défavorable car le permis de construire se situait dans une zone où la limitation de vitesse est de 70 km/h ce qui est dangereux pour sortir. Monsieur le maire a demandé qu'on trouve plusieurs solutions telles que déplacer le panneau, mettre un panneau 50 km/h au lieu de 70 km/h, mettre un ralentisseur... toutes les solutions proposées ont été refusées. Monsieur Michel ALBARO, Maire, est allé voir Monsieur Frédéric DUCHE, Président de SNA, Madame Séverine GIPSON, députée et Monsieur Pascal LEHONGRE, Président du Département pour évoquer le problème de la limitation de vitesse. Une solution est finalement trouvée. Le panneau signalétique va être déplacé. Cependant, des aménagements de voiries vont être nécessaires. Il faudra créer un couloir piéton d'1.40 mètres de large, ainsi qu'une entrée d'agglomération avec une bordure sur 20 mètres et améliorer l'éclairage public sur cette zone. Le cout de l'opération s'élève à 20.000 euros et est à la charge de la commune. Cependant, des subventions existent et vont être sollicitées.

Concernant l'étude surveillée, Monsieur Michel ALBARO, Maire, donne la parole à Madame Hélène LENORMAND, Adjointe, en charge des affaires scolaires.

Madame Hélène LENORMAND, Adjointe, expose que certains parents d'élèves ont demandé l'ouverture d'une étude surveillée après la classe. Mais, si les enfants vont à l'étude ils n'iront pas au péri-scolaire pris en charge par l'association ATLEJ qui pourrait connaître des difficultés financières.

De plus, les enseignantes ne souhaitant pas faire l'étude surveillée il faudra embaucher une personne 3X 45 minutes par semaine ce qui n'est pas un recrutement aisé. De plus, cela augmentera encore le travail du secrétariat.

Pour les raisons évoquées ci-dessus le conseil ne souhaite pas ouvrir une étude surveillée le soir.

Le dernier point que monsieur Michel ALBARO, Maire, expose au conseil municipal est le projet de création d'un city stade qui serait potentiellement financé à hauteur de 80% de subvention sachant que le coût d'un city stade varie entre 50.000 et 400.000 euros.

Un tour de table est ensuite effectué.

Monsieur Wenceslas de LOBKOWICZ alerte le conseil sur le fait que dans le projet de budget il faut prévoir de l'argent pour OGF cimetière pour les reprises de concessions.

Madame Elisabeth GOARIN, conseillère, souhaite que la lettre d'information mensuelle des conseillers soit remise en place.

Madame Katia LEARD, conseillère, évoque le problème de certaine pompe de relevage en centre bourg. Monsieur Michel ALBARO, Maire, objecte qu'il s'agit d'une compétence SNA.

Monsieur Christophe BABILLOT, Conseiller, regrette le manque de contenus du site et souhaite être destinataire de plus d'informations.

Madame Isabelle CLIQUE, Conseillère, expose au Conseil le retour des questionnaires à destination des personnes âgées de plus 80 ans. A ce jour nous avons reçu 9 retours sur 55 envois. Un travail d'analyse est en cours.

Concernant les réservations de la salle des fêtes, on constate une légère baisse sur les quatre dernières années.

Madame Valérie JOUBERT voudrait reparler des jardinières solidaires devant le stade de foot. Ça gêne le stationnement en attendant que le portail du stade s'ouvre

Monsieur Daniel FOUET indique que le CMJ reconduit les actions de l'an passé et que trois personnes sont volontaires pour soutenir les jardinières solidaires. Quant au centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, on a retrouvé la tombe du soldat LECARDINAL. Monsieur Daniel FOUET voudrait qu'on contacte le souvenir français pour entretenir la tombe du poilu breuilpontois mort en 1917.

De plus, c'est le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Breuilpont, on pourrait refaire, avec les deux soldats tombés en 40, la même fiche que pour les poilus.

Quant au tourisme, Monsieur Daniel FOUET déplore que la plupart des voyageurs du CFVE reste à l'endroit de l'arrêt du train. Ne pourrait-on pas leur proposer un circuit touristique de valorisation de notre patrimoine ?

Monsieur Michel ALBARO, Maire, répond que le train ne reste que 20 minutes à quai mais que cela peut être proposé au CFVE.

Plus aucunes questions ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h30

Vu le Maire,

Vu la secrétaire de séance

Le présent compte rendu est validé